

Site classé

Date de protection : 8 décembre 1910 ~ Superficie : 3,8 ha

La Cascade du Rudlin

Plainfaing

Cette cascade domine de 100 m la belle petite vallée naturelle de la Haute Meurthe



La cascade formée par les eaux du ruisseau du Rudlin se précipitent d'une hauteur de 30m à travers d'énormes rochers, pour tomber dans un petit bassin creusé par ses eaux. L'endroit a conservé son intégrité, son « naturel » dans le paysage pittoresque de la combe du Valtin. C'est un lieu de quiétude. On trouve ici, comme on se le représentait encore à la fin du XIX^{ème} siècle, l'image romantique de la cascade jaillissante dans le clair-obscur des sous-bois. Le lieu a conservé l'essentiel de son caractère.



Chute de la cascade



Vue sur le fond de vallée

Critères de classement

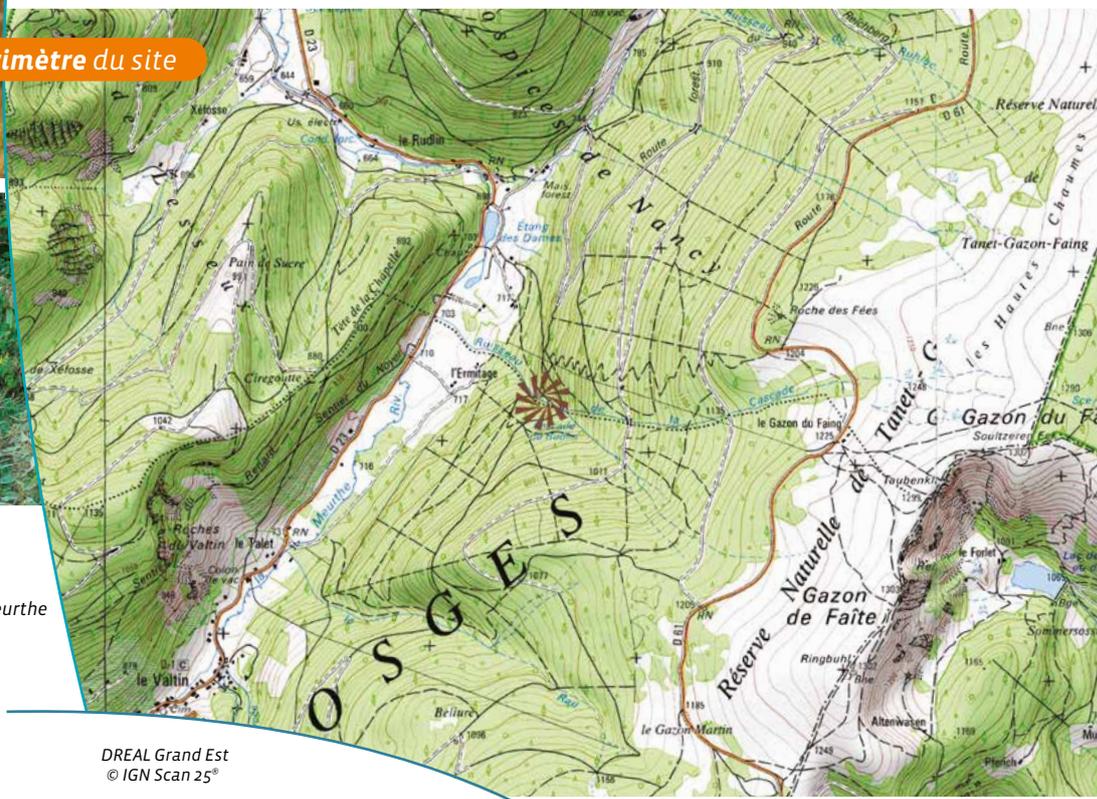
→ Artistique



La Cascade du Rudlin



Périmètre du site



- 1 ~ Pied de la cascade
- 2 ~ Chapelle aux abords de la cascade
- 3 ~ Etang en fond de vallée de la Haute Meurthe
- 4 ~ Sentier menant à la cascade

DREAL Grand Est
© IGN Scan 25°

200 m

Inventaires - Autres mesures de protection

→ Natura 2000

Références juridiques

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires.

La protection site classé est régie par les [articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement](#). Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'État.



Pour plus d'informations

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr
Rubrique Eau Biodiversité Paysage.

Contact sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr - 03 87 62 01 63